

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« également »,

les mots :

« de façon égale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.